

courant) que l'économie de la province du Nouveau-Brunswick est soumise dans une grande mesure à l'utilisation rationnelle de ses ressources forestières. De toutes les provinces du Canada nous sommes celle qui possède le plus grand pourcentage de sol producteur d'arbres que toute autre province. Comme question de fait il est d'environ à 85 p. 100 recouvert d'arbres forestiers.

Lorsque nous parlons des 29 p. 100 consistant en petits terrains boisés, cela peut se ranger sous diverses catégories de propriétés. Vous pouvez avoir le boisé de votre propre ferme, qui a été reconnu il y a nombre d'années. Vous avez également des boisés qui étaient des fermes autrefois mais qui ne sont plus exploitées comme telles. Ces deux genres de propriété de petits lots boisés constituent en réalité deux problèmes distincts et indépendants l'un de l'autre et ils sont tous deux, d'ailleurs, connexes à l'expansion économique de notre province.

Dans le premier cas, où le petit boisé fait partie de l'exploitation générale de la ferme, il était probablement utilisé, dans les jours d'antan, parfois comme une banque, parfois comme source d'argent sonnante; mais avec le genre d'exploitation des fermes d'aujourd'hui cela n'est plus possible. Dans un grand nombre de cas il constitue une unité qui n'est pas économique de sorte que le fermier doit décider s'il utilisera ce terrain particulier ou s'il portera ses efforts sur autre chose. La vieille ferme, qui n'était pas très grande, ne constitue pas l'unité qui peut faire vivre son homme aujourd'hui, par ailleurs. Il est donc assailli par de très graves problèmes.

Dans le second cas, il s'agit d'un petit boisé qui faisait autrefois partie d'une ferme, mais qui n'est plus exploitée selon les normes agricoles comprises aujourd'hui, les genres de propriété ici sont nombreux et variés. C'est un véritable grand problème dans la province que d'amener les terres boisées à un usage approprié.

Puis nous avons un autre cas extrême, celui du propriétaire qui vend les arbres qui ont poussé sur sa propriété. Il les vend probablement à quelqu'un dont le travail consiste à fournir la matière première à l'une de nos industries et les ventes sont effectuées fréquemment à des prix déprimés. Il y a un arrière-fond historique à cet égard.

Il y a une autre catégorie de propriété et c'est l'acquisition de petits boisés par les grandes industries. Dans la plupart des cas ces entreprises possèdent déjà de vastes et dispendieuses propriétés, quelques-unes sous forme de terres de la Couronne et dans la plupart des cas de vastes propriétés réservées de pleine propriété. Elles continuent d'acheter et elles ont acheté une superficie considérable de petits boisés en pleine propriété. Cela a

pour but réel, nous le croyons, d'établir pour elles-mêmes une réserve et cela les aide à régir le prix qu'elles paient pour leur matière première. Nous croyons également que ce n'est pas une bonne affaire pour la population de la province.

Mais je suis certain que le Comité est bien plus au courant des statistiques du B.F.S. que je le suis moi-même; toutefois, dans les statistiques agricoles pour l'année 1969, au Tableau 36, il est montré qu'en 1931, 34,025 fermes recensées contenaient 2,432,570 acres. En 1966, ces chiffres étaient tombés à 8,076 fermes recensées et à une superficie totale de 973,888 acres. Cela signifie que 1,458,682 boisés de fermes ont été reclassifiés en petits boisés. Une portion appréciable de ces derniers est maintenant prise par les industries forestières et possédée par elles.

Cependant nous avons mentionné qu'à l'intérieur de la classification des petits boisés il y a environ 4,500,000 acres. Supposons que ces terrains valent \$30 l'acre et vous atteignez un capital qui se monte à \$135 millions. C'est tout à fait naturel, je pense, que les gens qui résident dans la province s'attendent à une certaine ristourne comme résultat de ce très considérable investissement. Malheureusement, ce n'est pas réellement le cas et nous estimons que dans la plupart des cas cela est causé par les faibles prix payés pour le produit. Ce qui arrive en réalité, c'est que, lorsque réussit le financement de la coupe du bois et son transport à destination, l'exploitant peut se gagner un salaire raisonnable, mais le reste de son argent est dépensé et il n'obtient aucun profit de son placement. Quelques parties de la province sont réellement affectées d'une manière défavorable, beaucoup plus que d'autres.

Il a été évalué en 1968 que les profits nets annuels sous forme de salaires, sur un boisé d'une superficie de 112 acres, ont été de \$162. Ce chiffre en dollars est basé sur la coupe par le propriétaire et la vente d'épinette, de sapin, de bois de pulpe le long de la route à \$16 la corde pour le bois de pulpe brut. Ces chiffres ont été compilés à partir des dossiers recueillis dans la province, par le ministère des Ressources naturelles, le Service fédéral de foresterie et le Bureau fédéral de la statistique.

Chose assez surprenante, la quantité de bois coupée a nécessairement été limitée par la demande et le prix. Ces deux facteurs sont affectés par la mise en marché qui dans notre cas est sous la régie directe des sociétés qui fabriquent la pulpe et le papier. Quand je dis «notre cas» je veux dire: «dans notre province en particulier». En supposant que la demande eût été plus grande, nous évaluons que le revenu aurait été de \$437.40. Cela représente une augmentation appréciable mais cela ne constitue certainement pas un